

Séance du 21 septembre 2026 Délibération n° 21092026-01	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 14 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-six et le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 14 septembre 2026 Date d'affichage : 14 septembre 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Sébastien SEGUR, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Désignation du secrétaire de séance	Excusés : Francis CAZARD (pouvoir à S. SEGUR), Nathalie RAOUL, Fabrice SOUYRI (pouvoir à P. COURTOIS), Marie VERDIER (pouvoir donné à C. BEC), Secrétaire de séance : Céline VIGUIER

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Céline VIGUIER aux fonctions de secrétaire de séance.

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 25 septembre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Céline VIGUIER

Le Maire,

Jacques MOLIERES


